

COMMUNE DE PUYBRUN  
Séance du 11 avril 2024

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 28/03/2024

Présents : 9

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale CIEPLAK

**Présents :** Pascale CIEPLAK, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Dominique MOURLON, David PETRICOLA, Laurent VITET

**Représentés :** Céline BLADIER SIGAUD par Laurent VITET, Elodie DEJAMMES par Fabrice MOUNAL, Julien MAURIE par David PETRICOLA, Delphine MEILHAC par Michel FERNANDEZ

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance:** Michel FERNANDEZ

Objet: Vote du budget primitif - eau\_puybrun - 2024\_DE\_25

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Puybrun,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Puybrun pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 285 901.59 Euros

En dépenses à la somme de : 285 901.59 Euros

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

AGEDI
Dépot FIGEAC
<b>DÉPENSES</b>
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2024
046-214602294-20240411-2024_DE_25-DE

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	12 450.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000.00
014	Atténuations de produits	17 000.00
65	Autres charges de gestion courante	11 000.00
66	Charges financières	1 493.47
67	Charges exceptionnelles	500.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	46.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	69 900.58
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 532.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>144 922.05</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	85 000.00
75	Autres produits de gestion courante	25.68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 574.53
002	Résultat de fonctionnement reporté	57 321.84
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>144 922.05</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	93 512.68
16	Emprunts et dettes assimilées	4 754.26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 574.53
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	40 138.07
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>140 979.54</b>

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 206.28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	43 340.68
021	Virement de la section de fonctionnement	69 900.58
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 532.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>140 979.54</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à PUYBRUN, le jour, mois et an que dessus.

AGED1

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

046-214602294-20240411-2024\_DE\_25-DE

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

*Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.*

Le maire,

Pascale Cieplak,

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en sous-préfecture de Figeac

et Publié ou notifié le *16/04/24*, Le maire, Pascale CIEPLAK,

AGEDI Dépôt FIGEAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2024 046-214602294-20240411-2024_DE_25-DE

